



SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Paul Marquion, sise Place Alexandre Blanc, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

19 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absents			
X procurations			
Secrétaire de séance :	Romain Espinosa		
Délibération :	21.03.02		
Objet :	Détermination du nombre d'adjoints au Maire		
Rapporteur :	Christophe Reynier-Duval		
N° Acte :	5.2.3		

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

Chaque commune dispose d'un Maire et d'un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger. L'effectif du conseil municipal étant de 19 membres.

Conformément aux dispositions légales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif global du conseil municipal de la commune de Caderousse, arrondi à l'entier inférieur soit 5.

En conséquence, le conseil municipal décide :

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

**Pour extrait conforme
Caderousse le 21 mars 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA**